

Les propositions de l'AFT-RN

1. Des structures clairement identifiées

Afin d'assurer pleinement les missions qui sont imparties aux formateurs TICE, l'AFT-RN propose que soit créée une cellule TICE premier degré au plan académique, composée majoritairement d'enseignants du premier degré, qui déclinerait les priorités nationales par l'intermédiaire de cellules départementales.

La cellule TICE départementale sera placée sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie, elle sera coordonnée par un IEN ou, pour une meilleure efficacité (comme c'est déjà le cas dans plusieurs départements), par un inspecteur adjoint à l'Inspecteur d'Académie.

Cette cellule est pilotée par un conseiller pédagogique ou un coordinateur désigné parmi les formateurs TICE du département exerçant cette mission à plein temps.

Chaque équipe de circonscription intégrera un formateur TICE à temps plein. La mission de ce formateur sera essentiellement pédagogique et comportera à deux niveaux d'intervention au plan local et au plan départemental.

2. Une lettre de mission nationale

L'AFT-RN propose que la lettre de mission soit identique pour tous les formateurs TICE afin d'optimiser leurs actions tant locales que départementales, qu'elle soit suggérée par le ministère à toutes les Inspections académiques pour servir de référence à la définition des missions du formateur TICE. Les Inspecteurs d'Académie pourront utiliser cette lettre nationale et l'adapter aux priorités académiques qu'ils auront définies.

L'AFT-RN demande que cette lettre de mission soit définie majoritairement en termes pédagogiques afin d'éviter certaines dérives technologiques. Les objectifs de ces missions seront conçus en termes de priorités pédagogiques et déclinés autour des actions menées par les formateurs TICE :

1. Impulser à tous les niveaux (projet départemental, de circonscription, d'école, de cycle et de classe) le développement d'actions pédagogiques favorisant l'accès de tous aux ressources numériques.
2. Accompagner les équipes et les projets pédagogiques au niveau de l'école, de la circonscription, du département pour une meilleure intégration des TICE et la mise en œuvre du B2i.
3. Former les enseignants en proposant des actions de formation et en participant à leur mise en œuvre tant au niveau de la formation initiale que continue (stages, animations pédagogiques) pour développer les usages des Technologies de l'Information et de la Communication au plan professionnel.
4. Mutualiser les ressources, les démarches et les pratiques innovantes.
5. Conseiller, en tant que formateur TICE missionné par l'Inspection Académique, les collectivités dans le choix des équipements matériels et logiciels pour les mettre en cohérence avec les usages pédagogiques et les objectifs ministériels.

Des moyens devront être mis en œuvre pour que les formateurs TICE puissent assurer leurs missions. Une formation de ces personnels incluant une validation du C2I2e. Une coordination départementale et des temps de regroupement dédiés à la veille technologique et à la mutualisation des pratiques.

3. Des moyens de formation institutionnels

L'AFT-RN met au premier plan la mise en place de formations spécifiques aux formateurs TICE en vue d'assurer la veille technologique et pédagogique qu'ils ont à mener.

Ces actions de formation répondront à un cahier des charges rédigé par la cellule TICE départementale, en collaboration avec l'équipe des formateurs TICE. Il s'agira d'assurer leur cohérence avec les priorités ministérielles et de les inscrire dans le plan de formation départemental.

Les formations seront conçues dans un processus de validation des acquis de l'expérience. Elles offriront aux formateurs TICE la possibilité d'acquérir les compétences édictées dans le C2i2E.